

En réponse à la consultation des services de la DDT, une extraction de la liste des SUP dont les gestionnaires ont transmis les informations à la DDT est réalisée dans le tableau ci-dessous.

Ce tableau récapitule la liste des servitudes connues à ce jour par le service en charge de la connaissance de la DDT de Vaucluse. La consolidation de ces données peut être effectuée par la consultation des gestionnaires compétents.

Informations générales sur le Géoportail de l'Urbanisme :

Il est rappelé que le Géoportail de l'urbanisme (GPU) est la plateforme légale de publication et de consultation des documents d'urbanisme et des Servitudes d'utilité publique (SUP).

Un certain nombre de SUP sont d'ores et déjà publiées sur le Géoportail de l'urbanisme et les données sont directement téléchargeables (A9, AC1, AC2, AC4, EL3, PM1, PM3, I1, I4, T5...).

Certaines servitudes sensibles comportent des restrictions de diffusion, notamment les servitudes suivantes : AS1, I1, I3, PM2, PM3, PT1/PT2, T4, T5, AR1, AR2, AR3, AR5. Les fiches SUP validées sur le géoportail de l'urbanisme indiquent les règles d'utilisation et de diffusion de ces SUP sensibles (voir paragraphe 1.4 Restrictions de diffusion pour chaque fiche SUP) :

<https://www.geoinformations.developpement-durable.gouv.fr/fiches-sup-validees-r1065.html>

A titre d'exemple les servitudes I1 et T5 ne sont pas consultables au-delà de l'échelle du 1:25000, et ne sont pas téléchargeables.

LISTE DES SERVITUDES : Pertuis

Servitude	Gestionnaire	Objet local	Acte de création
A2	Société du Canal de Provence (SCP)	Aménagement hydraulique région du Sud Luberon : Réseau d'irrigation sous-pressure Pertuis - Est Réseau d'irrigation sous-pressure La Bastidonne – Pertuis	Arrêté préfectoral n°2720 du 04/12/1997 Arrêté préfectoral n°1794 du 21/07/1999
A9	MAA	Zone agricole Protégée (ZAP) sur la commune de Pertuis	Arrêté préfectoral du 07/09/2016
AC1	UDAP et DRAC	Château-Vieux situé à Villelaure (à l'intérieur de SPR : SUP AC4 À l'extérieur du SPR : SUP AC1)	Inscrit le 21/08/1992 (en partie) Classé le 04/06/1993 (en partie)
		Pigeonnier du château-Vieux situé à Oppède (à l'intérieur de SPR : SUP AC4 À l'extérieur du SPR : SUP AC1)	Inscrit le 21/08/1992
AC4 A l'intérieur Du SPR : SUP AC4 A l'extérieur du SPR : SUP AC1	Ministère de la culture	SPR de Pertuis :	SPR du 12/09/2019 AVAP de Pertuis : 05/12/2024 (consultable sur le site de la métropole Aix Marseille Provence)
		Enceinte urbaine	Inscrit le 05/04/1930
		Maison, 77 rue Durance	Inscrit le 02/12/1988
		Donjon	Classé le 21/12/1984
		Eglise paroissiale Saint-Nicolas	Classé le 14/10/1911
		Eglise Notre-Dame des Carmes	Inscrit le 17/09/1997
		Hôpital de la Charité	Inscrit le 11/10/1984 (en partie) Classé le 11/10/1984 (en partie)

		Maison, dite Reine Jeanne (façade, maison, vantaux, porte)	Inscrit le 12/01/1931
		Bastide de la Loubière (bâti dans SPR) (à l'intérieur du SPR : SUP AC4 À l'extérieur du SPR : SUP AC1)	Inscrit le 16/11/1989
AS1	ARS	Captage du Vidalet sur la commune de Pertuis	Arrêté préfectoral du 28/05/2025
		Déclaration d'utilité publique de la dérivation des eaux du captage dit « Prise d'eau Pont Durance », commune de Meyrargues (Bouches du Rhône) et de l'instauration des périmètres de protection	Arrêté interpréfectoral du 12/05/2021
EL3	DDT	Délimitation du DPF de la Durance, rive droite depuis le pont CD 956 à Pertuis, à celui de Cadenet.	Arrêté préfectoral du 14/11/1980
		Délimitation du DPF de la Durance, entre le Rocher de St Bucher à l'amont et le pont de Pertuis à l'aval.	Arrêté préfectoral du 21/07/1980
I1 (anciennes SUP1, SUP2, SUP3) Servitude dite « d'effets »	DREAL PACA	Servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques	Arrêté préfectoral du 22/08/2024
I3 (ancienne I1) Servitude dite de « passage »	GEOSEL MANOSQUE (propriétaire et transporteur)	Pipeline DN 500 Canalisation de transport d'hydrocarbures liquides et saumures Canalisation GSM 1 Canalisation GSM 2 bande de servitude forte de 5 mètres bande de servitude faible de 16 mètres GEOSTOCK (exploitant)	Décret du 04/09/1967 (GEOSEL n°1) Décret du 24/05/1972 (GEOSEL n°2)
I3 (ancienne I1) Servitude dite de « passage »	GEOSTOCK (exploitant et transporteur) SAGESS (propriétaire)	Canalisation de transport d'hydrocarbures liquides et saumures Canalisation PSM - Pipeline DN 600 bande de servitude forte de 5 mètres bande de servitude faible de 18 mètres Société Anonyme de Gestion des Stocks de Sécurité (SAGESS)	Décret du 30/03/2006
I3 (ancienne I5) Servitude dite de « passage »	TRANSETHYLENE	Canalisation de transport de produits chimiques Saint-Auban - Lavéra	Arrêtés préfectoraux des 01/04/1968 et 09/09/1957
I4	RTE/ENEDIS/ELD	Ligne 63kV 2 circuits Jouques – Meyrargues 1 et 2	- Articles L. 323-3 à L. 323-10, R. 323-1 à D.323-16, et R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie ; - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967; - Arrêté du 17 mai 2001; - Art. L554-1 à L554-5, R554-1 à R554-38 du code de l'environnement ; - Décret n°2011-1241 du 05/10/2011.
		Ligne 63kV Pertuis - St-Estève	
		Ligne 225kV St-Estève - Ste-Tulle	
INT1	Collectivité locale	Périmètre de protection autour du cimetière	Code de l'Urbanisme article R425-13 CGCT art. L.2223-5 et R2223-7 Circulaire n° 78-195 du 10/05/1978

PM1 (PPRi)	DDT	Plan de Prévention des Risques inondation de l'Eze	Arrêté préfectoral du 18/06/2015, approbation d'une modification du PPRi de l'Eze, à Pertuis Arrêté préfectoral n° 1216 du 23/05/2001, approbation du PPRi de l'Eze sur Pertuis
		Plan de Prévention des Risques inondation la Durance	Arrêté préfectoral du 26/09/2023
T1	SNCF	Ligne Marseille Briançon Ligne Cavaillon Pertuis	Loi du 15/07/1845 Sur la police des chemins de fer
PT3	Exploitants de réseaux publics de télécommunications	Réseaux de télécommunications	- Art. L45-9 à L.64 et R.20-55 à R.2062 du code des postes et des communications électroniques, - Art. L554-1 à L554-5, R554-1 à R554-38 du code de l'environnement, - Décret n°2011-1241 du 05/10/2011.
		Cable grande distance n°349 Le Pontet-St Raphaël tronçon n°02, parcelle Section AR n°98,99,132	Arrêté du 02/10/1973 Décret 91.1147 du 14/10/91 du Code des PTT

2024_décembre-84089-Liste

Servitudes d'utilité publique mentionnées en application des articles L.151-43 et R.151-51 du code de l'urbanisme

Consulter sur www.legifrance.gouv.fr (code en vigueur, autre textes législatifs et réglementaires).

La servitude I4 comprend la servitude anciennement nommée I4(b).

Servitude conventionnelle dite servitude « statutaire » de réseaux d'irrigation sous-terrain et gravitaire

	Gestionnaire	Objet local	Acte de création
Servitude conventionnelle	Syndicale Mixte du Canal du Sud Luberon	Canal Sud-Luberon créé par arrêté du 05/07/1977, suite à fusion des canaux de Cadenet, Pertuis, Lauris, Bas-Fraisse de Lauris, Puget et Mérindol. Textes à l'origine : - A.S du Canal de Cadenet : Décret impérial du 18/11/1854 - A.S.A des arrosages et assainissements de Pertuis Loi 1865-1888 et AP du 18/01/1973 - A.S.A des irrigations de Lauris : A.P. du 22/01/1818 - A.S du Bas-Fraisse de Lauris : Loi du 14 floréal an XI et 25/11/1843 ordonnance royale - A.S.A d'irrigation et d'assainissement de la plaine de Puget : Loi de 1865-1888 et A.P du 27/07/1860 - A.S.A des irrigations de Mérindol : Loi de 1865-1888 et A.P. Du 12/06/1933.	Arrêté préfectoral de mise en conformité n° SI2008-04-07-0050-SP APT Création du syndicat mixte du canal du Sud-Luberon (fusion) Arrêté préfectoral du 05/07/1977 portant la réorganisation des irrigations dépendant de la prise de canal de Pertuis-Cadenet) Loi n°55-6 du 05/01/1955 DUP aménagement de la Durance